



Saint-Prex, le 22 juin 2016/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance d'installation des Autorités du 21 juin 2016, le Conseil communal de Saint-Prex a pris les décisions suivantes:

- de nommer M. Alain Jouffrey, en qualité de président du Conseil communal pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- de nommer M^{me} Anouk Gäumann en qualité de vice-présidente du Conseil communal pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- de nommer M^{me} Chantal Courtais en qualité de secrétaire du Conseil communal pour toute la durée de la législature;
- de nommer M^{me} Marie-Claire Mamin et M. Antonio Todde en qualité de scrutateurs pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- de nommer M^{me} Sandrine Pittolaz et M^{me} Florence Porreca en qualité de scrutateurs-suppléants pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017;
- de nommer M. Jean-Pierre Courossé en qualité d'huissier pour toute la durée de la législature;
- de nommer M^{me} Sylvie Fuchs, MM. Alexandre Buvelot, David Clénin, Michel Conne, Marc Häfliger, Henri Haller et Antony Hennard, en qualité de membres de la commission des finances pour toute la durée de la législature;
- de nommer M^{me} Marlyse Dutoit Lopez, MM. Philippe Deillon, Yves Morand, Jacques RoCHAT et François Siegwart, en qualité de membres de la commission de recours en matière d'impôts pour toute la durée de la législature;
- de nommer M^{me} Florence Porreca, MM. Jean-François Chavannes, Nicolas Cottier, Pierre Enderlin et François Siegwart, en qualité de membres de la commission AJEMA pour toute la durée de la législature;
- de nommer M^{mes} Barbara Regamey et Carine Tinguely et MM. Christian Boillat, François Ludwig, François Siegwart et Joël Tardy, en qualité de délégués au Conseil intercommunal de PRM;
- de nommer M^{mes} Concetta Pino, Sophie Rouquette Studer et MM. Frédéric Berthoud et Philipp Langer, en qualité de délégués au Conseil intercommunal de l'ASISE;

Le texte complet de ces décisions peut être consulté au secrétariat municipal.

Ces décisions ne peuvent faire l'objet d'un référendum.

Secrétariat municipal.